

DESCRIPTION DU TERRITOIRE DES ÉCOLES
Éducation Préscolaire – Primaire – Secondaire
Selon l'article 2.4 du document « *Critères d'inscription 2022-2023* »
Année scolaire 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

Ami-Soleil (de l').....	3
Amis-Soleils (des).....	3
Aubier (de l').....	4
Bérard.....	4
Bernèche.....	4
Brise-Vent (des).....	5
Carrefour-des-Lacs (du).....	5
Cascades (des).....	5
Chemin-du-Roy (du).....	6
Dominique-Savio.....	6
Dusablé.....	6
Eaux-Vives (des).....	6
Emmélie-Caron.....	7
Germain-Caron.....	7
Grand-Pré (de).....	7
Grands-Vents (des).....	7
Gré-des-Vents (au).....	8
Île-Saint-Ignace (de l').....	8
Jean-Chrysostôme-Chaussé.....	8
Lorenzo-Gauthier.....	9
Mésanges (des).....	9
Monseigneur J.-A.-Papineau.....	10
Moulins (des).....	10
Notre-Dame.....	10
Notre-Dame (Saint-Roch).....	10
Notre-Dame-de-la-Paix.....	11
Panet.....	11
Passerelle (de la).....	11
Prairies (des).....	11
Quatre-Temps (des).....	12
Ruisseau (du).....	12
Sacré-Cœur-de-Jésus.....	12
Saint-Alphonse (de).....	13
Saint-Calixte (de).....	13

Saint-Cœur-de-Marie.....	13
Saint-Côme (de).....	14
Saint-Jean-Baptiste.....	14
Saint-Joseph.....	14
Saint-Louis-de-France.....	14
Saint-Théodore-de-Chertsey.....	15
Sainte-Anne (Saint-Cuthbert).....	15
Sainte-Anne (Saint-Norbert).....	15
Sainte-Bernadette.....	16
Sainte-Hélène.....	16
Sainte-Marcelline (de).....	16
Sainte-Marie-Salomé (de).....	16
Sainte-Thérèse.....	16
Source (de la).....	17
Source D'autray (de la).....	17
Trois-Temps (des).....	17
Unisson (à l').....	17
Virevents.....	18
Youville.....	18

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Barthélemy-Joliette.....	19
Espace-Jeunesse (de l').....	19

ÉDUCATION SECONDAIRE

Achigan (de l').....	20
Bermon.....	20
Chutes (des).....	21
Érablière (de l').....	22
Havre-Jeunesse (du).....	23
Montagnes (des).....	23
Pierre-de-Lestage.....	24
Rive (de la).....	24
Thérèse-Martin.....	25

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Ami-Soleil (de l')	029	<p>Saint-Damien Les rues Chloé, Louisa, Marie-Ève et Pascal.</p> <p>Sainte-Émélie-de-l'Énergie Tout le territoire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, sauf : – Le chemin de la Rivière. ► Voir l'école Saint-Cœur-de-Marie (016)</p> <p>Saint-Jean-de-Matha Le chemin du Golf.</p>
Amis-Soleils (des)	054	<p>Lavaltrie</p> <p>1) Une portion du territoire de Lavaltrie bornée par l'autoroute 40 (exclue), les limites de Lanoraie, le chemin de Lavaltrie et le rang Saint-Jean Sud-Est, incluant la rue Louis-Noël. Le rang Point-du-Jour Sud et Nord, la traverse de la Savane, Sylvie, Auclair, Julien et la rue du Domaine n^{os} 79 et moins.</p> <p>2) Dans le village, le secteur circonscrit par la rue Saint-Antoine Nord n^{os} 150 à 310, les rues Jolibourg, Georges-Laplante, de Louisbourg n^{os} 100 et plus, Fernand-Séguin, Liette (des deux côtés) et Stéphanie (des deux côtés).</p> <p>3) Dans le village, le secteur circonscrit par le rang Saint-Jean Sud-Ouest, le rang du Golf n^{os} 199 et moins, le chemin de Lavaltrie, la rue Saint-Antoine Nord n^{os} 150 à 310, la rue Notre-Dame (exclue) et la rue Ostiguy.</p> <p><u>Exclusion :</u></p> <p>– Les rues Benoit, Notre-Dame et Saint-Antoine Nord n^{os} 149 et moins. La rue du Domaine, n^{os} 80 et plus. ► Voir l'école Jean-Chrysostôme-Chaussé (011)</p> <p>– Le rang du Golf, n^{os} 200 et plus. ► Voir l'école des Eaux-Vives (056)</p>

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Aubier (de l')	001	<p>Saint-Lin-Laurentides Une partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides délimitée au sud et à l'ouest par les limites de la municipalité. Cette partie de territoire se rend au nord jusqu'au croisement de la route 335 et de la rue Wilfrid-Laurier – incluant les rues des Primevères, des Pervenches, Prieur, Chantelois et Wilfrid-Laurier, situées à l'est de la route 335 – et à l'est jusqu'à la rue du Bon-Air, jusqu'au 747 du rang Sainte-Henriette, jusqu'au 613 de la rue des Prés, jusqu'au 622 de la rue de Provence et jusqu'au 767 de la rue Marc-Aurèle Fortin. Ce territoire inclut les rues attenantes à la rue du Royaume ainsi que les rues Riopelle et Alfred-Pellan.</p>
Bérard	031	<p>Saint-Michel-des-Saints Les chemins du Lac-du-Trèfle, du Petit-Lac-du-Trèfle et du Lac-Patu.</p> <p>Saint-Zénon Tout le territoire de Saint-Zénon, sauf : – Les élèves du préscolaire. ► Voir l'école Saint-Jean-Baptiste (040)</p>
Bernèche	025	<p>Saint-Damien Les rues des Huards, des Malards et des Outardes.</p> <p>Saint-Félix-de-Valois La rue de la Paix.</p> <p>Saint-Jean-de-Matha Tout le territoire de Saint-Jean-de-Matha, sauf : – La rue Pointe-du-Lac-Noir et les 1^{re} et 2^e avenues de la Pointe-du-Lac-Noir. ► Voir l'école Saint-Cœur-de-Marie (016) – Le chemin du Golf. ► Voir l'école de l'Ami-Soleil (029)</p>

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Brise-Vent (des)	087	<p>Joliette Le chemin Lasalle et le chemin des Prairies, n^{os} 960 à 970.</p> <p>Saint-Thomas Tout le territoire de Saint-Thomas, sauf : – Le rang Grande-Chaloupe, n^{os} 471 et moins. ► Voir l'école des Prairies (064)</p>
Carrefour-des-Lacs (du)	125	<p>Saint-Calixte La rue du Mont-Royal.</p> <p>Saint-Lin-Laurentides Une portion du territoire de Saint-Lin-Laurentides située dans le secteur nord de la municipalité, délimité à l'est, à l'ouest et au nord par les limites de la municipalité et il se rend au sud jusqu'au croisement des routes 158 et 335, incluant le n^o 1387 de la route 335.</p>
<p>Cascades (des)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sainte-Anne • Saint-Louis 	043	<p>Chertsey Les rues des Cinq-Chutes, Morgan et Savard.</p> <p>Rawdon Tout le territoire de Rawdon, sauf : – La route 335 entre la rue Guy et la route 125 ; – Le domaine Langlois comprenant les rues Desroy, Durocher, de la Feuillée, des Gaulois, Gisèle, Guy, de Kilkenny (ch.), Mariette, Pierre, des Pins, du Verger et Versailles ; – La route 125, entre le chemin Roger et la route 335, ainsi que les rues Arsène (chemin), Bellefleur, Bergeron, Bourbonnière, Desormeaux et R.-Laporte (chemin). ► Voir l'école Saint-Théodore-de-Chertsey (049)</p> <p>Sainte-Julienne Le domaine Alcide Lévesque comprenant les rues Audrey, Barsetti, du Bonheur, Côte Saint-Paul (ch.), Fanny, Gariépy, Gauthier, Guy, Honti, Leclerc, Martial, Pelletier, Turcotte et Viau, ainsi que la montée Hamilton, du n^o 2753 à la route 337.</p>

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
<p>Chemin-du-Roy (du)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sainte-Geneviève • Saint-Joseph • Maternelle Sainte-Geneviève 	005	<p>Berthierville Tout le territoire de Berthierville.</p> <p>Saint-Ignace-de-Loyola Les élèves du préscolaire et du 3^e cycle.</p> <p>Sainte-Geneviève-de-Berthier Tout le territoire de Sainte-Geneviève-de-Berthier.</p> <p>Visitation-de-l'Île-Dupas Tout le territoire de la Visitation-de-l'Île-Dupas.</p>
Dominique-Savio	096	<p>Saint-Esprit Tout le territoire de Saint-Esprit.</p>
Dusablé	008	<p>Saint-Barthélemy Tout le territoire de Saint-Barthélemy, sauf :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les rues Beausoleil, du Bon-Air, chemin de la Chapelle, Dominique, Guertin, de la Nature, de la Rivière, des Rocailles, de la Sablière, chemin Saint-Edmond n^{os} 1180 et plus, et chemin Tour du Lac. ► Voir l'école Sainte-Anne (007), à Saint-Cuthbert.
Eaux-Vives (des)	056	<p>Lavaltrie Le secteur allant des limites de Saint-Sulpice jusqu'aux rues des Érables et des Trembles (exclue), incluant la rue Notre-Dame n^{os} 749 et moins, et borné au nord-ouest par le rang du Golf n^{os} 200 et plus.</p> <p><u>Exclusion</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Le rang du Golf, n^{os} 199 et moins. ► Voir l'école des Amis-Soleils (054)

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Emmélie-Caron	018	<p>Sainte-Élisabeth Tout le territoire, sauf : – Le chemin Saint-Pierre, n^{os} 3000 et 3100 et le rang des Vingt. ► Voir l'école Sainte-Anne (004), à Saint-Norbert.</p>
Germain-Caron	035	<p>Saint-Didace Tout le territoire de Saint-Didace, sauf : – Les élèves du préscolaire. ► Voir l'école des Grands-Vents (013)</p>
Grand-Pré (de)	095	<p>Tout le territoire du Centre de services scolaire des Samares. Élèves référés par les Services éducatifs, seulement.</p>
<p>Grands-Vents (des)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tourbillons (des) • Rafales (des) • Envolée (de l') 	013	<p>Saint-Damien Le chemin Lafrenière, sauf les n^{os} 101 à 565, le 40 rue Alexis, le chemin Dupas, le 1001 rang 7 et les 21, 23 et 500 chemin du Repos.</p> <p>Saint-Didace Les élèves du préscolaire de Saint-Didace vont à l'école des Grands-Vents.</p> <p>Saint-Gabriel Tout le territoire de Saint-Gabriel.</p> <p>Saint-Gabriel-de-Brandon Tout le territoire de Saint-Gabriel-de-Brandon.</p>

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
<p>Gré-des-Vents (au)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notre-Dame-de-la-Merci • Saint-Émile 	050	<p>Entrelacs Tout le territoire d'Entrelacs.</p> <p>Notre-Dame-de-la-Merci Tout le territoire de Notre-Dame-de-la-Merci.</p>
<p>Île-Saint-Ignace (de l')</p>	002	<p>Saint-Ignace-de-Loyola Tout le territoire de Saint-Ignace-de-Loyola, sauf : – Les élèves du préscolaire et du 3^e cycle. ► Voir l'école du Chemin-du-Roy (005)</p>
<p>Jean-Chrysostôme-Chaussé</p>	011	<p>Lavaltrie</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Une portion du territoire de Lavaltrie allant aux limites de Lanoraie par le rang Saint-Henri et le rang Saint-François. La rue du Domaine n^{os} 80 et plus, le chemin Boisjoly, les rues Perron, de l'Avenir, des Marronniers, des Mélèzes et des Merisiers. 2) De la limite de Lanoraie (soit la rue Samson) à la terrasse Breault inclusivement, toutes les rues comprises entre le fleuve et la rue Notre-Dame (incluse). 3) Les rues du secteur délimité par l'avenue des Pins, les rues Louisbourg n^{os} 98 et moins, Joliboisé, Villeneuve et Notre-Dame. 4) Les rues situées entre les rues Stéphanie et Liette (exclues), la rue Notre-Dame de Joliboisé/Villeneuve à Saint-Antoine Nord, la rue Saint-Antoine Nord (des deux côtés) de Notre-Dame à Diane et la rue Benoit. 5) Les rues Notre-Dame n^{os} 1145 et plus, Benoit et Saint-Antoine Nord n^{os} 149 et moins. <p><u>Exclusion</u> :</p> <p>– La rue du Domaine n^{os} 79 et moins. ► Voir l'école des Amis-Soleils (054)</p>

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
<p>Lorenzo-Gauthier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avenir (vers l') • Préambule (du) 	069	<p>Saint-Ambroise-de-Kildare Les chemins de la Feuillée et de la Visitation n^{os} 328 et plus (pairs) et n^{os} 341 et plus (impairs).</p> <p>Saint-Charles-Borromée Une portion du territoire délimitée au nord par la rivière l'Assomption, à l'est par le chemin du Golf Ouest, la rue Juge-Guibault, n^{os} 193 à 235, la rue Pelletier et la rue des Ormeaux, n^{os} 240 et moins, au sud par le chemin de ligne de la Petite-Noraie et la rue Riendeau (incluant le rang de la Petite-Noraie) et à l'ouest par les limites de la municipalité.</p> <p><u>Exclusion</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les rues Deschamps, du Golf Est (ch.), du Golf Ouest (ch.), Jean-Bosco (ch.), des Martinets, des Mésanges, des Parulines n^{os} 120 à 181, Place Voyer, Roméo-Gaudreault, des Sittelles et Voyer. ►► Voir l'école des Mésanges (066)
<p>Mésanges (des)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Christ-Roi (du) • Sainte-Marie 	066	<p>Joliette Une partie du territoire de Joliette qui correspond au secteur situé au nord-ouest de la voie ferrée – incluant le quartier Bélair et la place Vézina –, ainsi qu'une partie du centre-ville délimitée au nord par la rivière L'Assomption, à l'est par la rue Saint-Charles-Borromée Sud (n^{os} pairs) et la rue Saint-Antoine (n^{os} impairs), au sud par les rues Saint-Marc, Place Bourget, Saint-Paul et Montcalm. La rue Juge-Guibault, n^{os} 5 à 170 et 437 à 498.</p> <p>Saint-Charles-Borromée</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Une partie du territoire délimitée à l'ouest par le chemin du Golf Ouest, la rue Pelletier et la rue des Ormeaux, n^{os} 241 et plus, au nord par la rivière L'Assomption, au sud par les limites de la municipalité de Saint-Charles-Borromée. 2) Les rues Deschamps, du Golf Est (ch.), du Golf Ouest (ch.), Jean-Bosco (ch.), des Martinets, des Mésanges, des Parulines n^{os} 120 et moins, Place Voyer, Roméo-Gaudreault, des Sittelles, Voyer et le chemin de la Visitation, n^{os} 326 et moins (pairs) et n^{os} 333 et moins (impairs).

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Monseigneur J.-A.-Papineau	070	<p>Joliette Une partie du territoire de Joliette qui correspond principalement à la paroisse Saint-Jean-Baptiste et qui est délimité par l'autoroute Antonio-Barrette, le boulevard Dollard, la rivière L'Assomption et les limites sud et est de la ville de Joliette.</p>
<p>Moulins (des)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sainte-Marguerite • Notre-Dame 	022	<p>Saint-Cléophas-de-Brandon Tout le territoire de Saint-Cléophas-de-Brandon, sauf : – Le 3962 rang Sainte-Anne. ► Voir l'école Sainte-Anne (004), à Saint-Norbert.</p> <p>Saint-Félix-de-Valois Tout le territoire de Saint-Félix-de-Valois, sauf : – Le chemin de la Sablière. ► Voir l'école Sainte-Bernadette (017) – La rue de la Paix. ► Voir l'école Bernèche (025)</p>
<p>Notre-Dame (Saint-Alexis)</p>	091	<p>Saint-Alexis Tout le territoire pour les élèves du préscolaire et du 3^e cycle. * Les élèves des 1^{er} et 2^e cycles vont à Saint-Jacques. ► Voir l'école Saint-Louis-de-France (094)</p> <p>Saint-Jacques Tout le territoire pour les élèves du 3^e cycle. * Les élèves du préscolaire, des 1^{er} et 2^e cycles vont à Saint-Jacques. ► Voir l'école Saint-Louis-de-France (094)</p> <p>Sainte-Marie-Salomé Chemin Gauthier, les élèves du 3^e cycle.</p>
<p>Notre-Dame (Saint-Roch)</p>	059	<p>Saint-Roch-de-l'Achigan Tout le territoire de Saint-Roch-de-l'Achigan.</p> <p>Saint-Roch-Ouest Tout le territoire de Saint-Roch-Ouest.</p>

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Notre-Dame-de-la-Paix	085	<p>Saint-Ambroise-de-Kildare Tout le territoire de Saint-Ambroise-de-Kildare, sauf : – Le chemin de la Feuillée. ► Voir l'école Lorenzo-Gauthier (069)</p>
Panet	027	<p>Saint-Alphonse-Rodriguez La rue des Colibris.</p> <p>Sainte-Béatrix Tout le territoire de Sainte-Béatrix, sauf : – Les chemins du Lac-Deschamps, le chemin du Lac-Estelle et le chemin du Lac-Long. ► Voir l'école de Saint-Côme (047) – Les rues du Moulin, n^{os} 410 et plus, et Panoramique. ► Voir l'école de Saint-Alphonse (041)</p>
<p>Passerelle (de la)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notre-Dame-du-Sacré-Cœur • Vert-Demain 	086	<p>Saint-Paul Tout le territoire de Saint-Paul.</p>
<p>Prairies (des)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dominique-Savio • Monseigneur-Jetté • Rose-des-Vents 	064	<p>Notre-Dame-de-Lourdes La rue Papineau, n^{os} 2831 et plus.</p> <p>Notre-Dame-des-Prairies. Tout le territoire de Notre-Dame-des-Prairies, sauf : – Les rues des Pins, Denis, Lucie, du Galais et le chemin de la Rivière. ► Voir l'école Sainte-Bernadette (017)</p> <p>Saint-Thomas Le rang Grande-Chaloupe, n^{os} 471 et moins.</p>

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
<p>Quatre-Temps (des)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marie-Charlotte • Saint-Pierre • Wilfrid-Gervais 	079	<p>Village Saint-Pierre Tout le territoire de la municipalité du Village Saint-Pierre, sauf: – Le rang de la Petite-Noraie. ► Voir l'école Lorenzo-Gauthier (069)</p> <p>Joliette Une partie du territoire de Joliette qui correspond principalement aux quartiers Saint-Pierre Nord et Saint-Pierre Sud (Carrefour-du-Moulin) ainsi qu'à une partie du centre-ville. Ce territoire est délimité à l'est par la rue Saint-Charles-Borromée Sud (n^{os} impairs) et la rue Saint-Antoine (n^{os} pairs), au sud par les limites de la ville de Joliette et à l'ouest par la voie ferrée. Les rues Saint-Marc, Place Bourget, Saint-Paul et Montcalm délimitent le territoire au nord mais ne sont pas incluses.</p>
<p>Ruisseau (du)</p>	081	<p>Saint-Lin-Laurentides Une partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides qui correspond principalement à la partie sud-est de la municipalité. Ce territoire est délimité à l'est et au sud par les limites de la municipalité et il se rend à l'ouest jusqu'au 746 du rang Sainte-Henriette, jusqu'au 612 de la rue des Prés, jusqu'au 621 de la rue de Provence et jusqu'au 766 de la rue Marc-Aurèle-Fortin (incluant les rues Proteau, Marcel et Marcelle-Ferron).</p>
<p>Sacré-Cœur-de-Jésus</p>	084	<p>Crabtree Tout le territoire de Crabtree.</p> <p>À Saint-Liguori Les élèves de 6^e année.</p>

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Saint-Alphonse (de)	041	<p>Chertsey Le secteur du Lac Clair.</p> <p>Saint-Alphonse-Rodriguez Tout le territoire de Saint-Alphonse-Rodriguez, sauf : – La rue des Colibris. ►► Voir l'école Panet (027)</p> <p>Sainte-Béatrix – Les rues du Moulin, n^{os} 410 et plus, et Panoramique.</p> <p>Saint-Côme Le chemin des Bois.</p>
Saint-Calixte (de) <ul style="list-style-type: none"> • Louis-Joseph-Martel • Gentiane (de la) 	058	<p>Saint-Calixte Tout le territoire de Saint-Calixte, sauf : – La rue du Mont-Royal. ►► Voir l'école du Carrefour-des-Lacs (125)</p>
Saint-Cœur-de-Marie	016	<p>Saint-Damien Tout le territoire de Saint-Damien, sauf : – Le 40 rue Alexis, le chemin Dupas, le 1001 rang 7 et les 21, 23 et 500 chemin du Repos. ►► Voir l'école des Grands-Vents (013)</p> <p>– Le chemin Lafrenière. ►► Voir les écoles des Grands-Vents (013) et Youville (033)</p> <p>– Le secteur du Lac-Sainte-Rose et les chemins du Héron, du Lac-des-Bourques et du Lac-Gauthier. ►► Voir l'école Youville (033)</p> <p>– Les rues des Huards, des Malards et des Outardes. ►► Voir l'école Bernèche (025)</p> <p>– Les rues Chloé, Louisa, Marie-Ève et Pascal. ►► Voir l'école de l'Ami-Soleil (029)</p> <p>Saint-Jean-de-Matha La rue Pointe-du-Lac-Noir et les 1^{re} et 2^e avenues de la Pointe-du-Lac-Noir.</p> <p>Sainte-Émélie Le chemin de la Rivière.</p>

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Saint-Côme (de)	047	<p>Saint-Côme Tout le territoire de Saint-Côme, sauf : – Le chemin des Bois. ► Voir l'école de Saint-Alphonse (041)</p> <p>À Sainte-Béatrix : Les chemins du Lac-Deschamps, du Lac-Estelle et du Lac-Long.</p>
Saint-Jean-Baptiste	040	<p>Saint-Michel-des-Saints Tout le territoire de Saint-Michel-des-Saints, sauf : – Les chemins du Lac-du-Trèfle, du Petit-Lac-du-Trèfle et du Lac-Patu. ► Voir l'école Bérard (031)</p> <p>Saint-Zénon Les élèves du préscolaire.</p>
Saint-Joseph	089	<p>Saint-Liguori Tout le territoire de Saint-Liguori, sauf : – Les élèves de 6^e année. ► Voir l'école Sacré-Cœur-de-Jésus (084)</p>
Saint-Louis-de-France	094	<p>Saint-Alexis Tout le territoire pour les élèves du 1^{er} et du 2^e cycle. * Note : Les élèves du 3^e cycle vont à l'école de Saint-Alexis. ► Voir l'école Notre-Dame (091)</p> <p>Saint-Jacques Tout le territoire pour les élèves du préscolaire, du 1^{er} et du 2^e cycle. * Note : Les élèves du 3^e cycle vont à l'école de Saint-Alexis. ► Voir l'école Notre-Dame (091)</p> <p>Sainte-Marie-Salomé Chemin Gauthier, pour les élèves du préscolaire, du 1^{er} et du 2^e cycle.</p>

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Saint-Théodore-de-Chertsey	049	<p>Chertsey Tout le territoire de Chertsey, sauf : – Le secteur du Lac-Clair. ► Voir l'école de Saint-Alphonse (041) – Les rues des Cinq-Chutes, Morgan et Savard. ► Voir l'école des Cascades (043)</p> <p>Rawdon – La route 335 entre la rue Guy et la route 125. – Le domaine Langlois comprenant les rues Desroy, Durocher, de la Feuillée, des Gaulois, Gisèle, Guy, de Kilkenny (ch.), Mariette, Pierre, des Pins, du Verger et Versailles. – La route 125, entre le chemin Roger et la route 335, ainsi que les rues Arsène (chemin), Bellefleur, Bergeron, Bourbonnière, Desormeaux et R.-Laporte (chemin).</p>
Sainte-Anne (Saint-Cuthbert)	007	<p>Saint-Barthélemy Les rues Beausoleil, du Bon-Air, de la Chapelle (chemin), Dominique, Guertin, de la Nature, de la Rivière, des Rocailles, de la Sablière, Saint-Edmond (chemin) n^{os} 1180 et plus, et du Tour du Lac (chemin).</p> <p>Saint-Cuthbert Tout le territoire de Saint-Cuthbert.</p>
Sainte-Anne (Saint-Norbert)	004	<p>Saint-Cléophas-de-Brandon Le 3962 du rang Sainte-Anne.</p> <p>Saint-Norbert Tout le territoire de Saint-Norbert.</p> <p>Sainte-Élisabeth – Le 3000 et le 3100 du chemin Saint-Pierre ; – Le rang des Vingt.</p>

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Sainte-Bernadette	017	<p>Notre-Dame-de-Lourdes Tout le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes, sauf : – La rue Papineau, n^{os} 2831 et plus. ► Voir l'école des Prairies (064)</p> <p>Notre-Dame-des-Prairies Les rues Denis, du Galais, Lucie, des Pins et le chemin de la Rivière.</p> <p>Saint-Félix-de-Valois Le chemin de la Sablière.</p>
Sainte-Hélène	037	<p>Sainte-Mélanie Tout le territoire de Sainte-Mélanie, sauf : – Le 20 rang du Pied-de-la-Montagne. ► Voir l'école de Sainte-Marcelline (048)</p>
Sainte-Marcelline (de)	048	<p>Sainte-Marcelline-de-Kildare Tout le territoire de Sainte-Marcelline-de-Kildare</p> <p>Sainte-Mélanie Le 20 rang du Pied-de-la-Montagne.</p>
Sainte-Marie-Salomé (de)	093	<p>Sainte-Marie-Salomé Tout le territoire de Sainte-Marie-Salomé, sauf : – Le chemin Gauthier. ► Voir les école Notre-Dame (091) et Saint-Louis-de-France (094)</p>
Sainte-Thérèse	075	<p>Joliette Une partie du territoire de Joliette qui correspond en partie au quartier Sainte-Thérèse, délimitée par l'autoroute Antonio-Barrette, le boulevard Dollard, la rivière L'Assomption et les limites nord et est de la ville de Joliette.</p> <p><u>Exclusion</u> :</p> <p>– Les chemins Lasalle et des Prairies n^{os} 960 à 970. ► Voir l'école des Brise-Vent (087)</p>

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Source (de la)	055	<p>Lavaltrie Toutes les rues du territoire de Lavaltrie comprises entre le chemin de Lavaltrie (exclu), l'autoroute Antonio-Barrette et les limites de Saint-Paul.</p> <p>Dans le village, toutes les rues comprises dans le secteur délimité au nord-est par les rues Terrasse Martineau et Chicoine, incluant les rues transversales menant à Ostiguy, et au sud-ouest par les rues Poliquin et des Trembles. La rue Notre-Dame n^{os} 750 à 1144, est incluse.</p>
Source d'Autray (de la)	006	Tout le territoire de Lanoraie.
Trois-Temps (des) <ul style="list-style-type: none"> • Arc-en-Ciel (de l') • Oiseau-Bleu (de l') • Sir-Wilfrid-Laurier 	052	<p>Saint-Lin-Laurentides Une partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides délimitée à l'est et à l'ouest par les limites de la municipalité. Ce territoire se rend au nord jusqu'au croisement des routes 158 et 335 (excluant le n° 1387 de la route 335) et au sud jusqu'au croisement de la route 335 et de la rue Wilfrid-Laurier (excluant les rues Chantelois, des Pervenches, Prieur, des Primevères, et Wilfrid-Laurier situées à l'est de la route 335).</p>
Unisson (à l') <ul style="list-style-type: none"> • Explorateurs (des) • Notre-Dame-de-Fatima 	015	<p>Sainte-Julienne Une partie du territoire de Sainte-Julienne bornée à l'est et au sud par les limites de la municipalité. Ce territoire se rend à l'ouest jusqu'au n° 2390 de la route 337 (pont de la rivière Saint-Esprit) et au nord jusqu'au n° 2282 de la route 125 (excluant le n° 2282).</p> <p><u>Exclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le domaine Alcide-Lévesque qui comprend les rues Audrey, Barsetti, du Bonheur, Côte Saint-Paul (ch.), Fanny, Gariépy, Gauthier, Guy, Honti, Leclerc, Martial, Pelletier, Turcotte et Viau – La montée Hamilton, du n° 2753 jusqu'à la route 337. <p>►► Voir l'école des Cascades (043)</p>

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
<p>Virevents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Virevents (des) • Boutons-d'Or (des) 	080	<p>Sainte-Julienne Une partie du territoire de Sainte-Julienne qui correspond principalement aux secteurs nord et ouest de la municipalité, excluant ce qui appartient au territoire de l'école à l'Unisson (015).</p> <p><u>Exclusion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Le domaine Alcide-Lévesque comprenant les rues Audrey, Barsetti, du Bonheur, Côte Saint-Paul (ch.), Fanny, Gariépy, Gauthier, Guy, Honti, Leclerc, Martial, Pelletier, Turcotte et Viau. – La montée Hamilton, du n° 2753 jusqu'à la route 337. <p>▶▶ Voir l'école des Cascades (043)</p>
<p>Youville</p>	033	<p>Mandeville Tout le territoire de Mandeville.</p> <p>Saint-Damien Le secteur du Lac Sainte-Rose, les chemins du Héron, du Lac-des-Bourques, n^{os} 91 et 100, du Lac-Gauthier et Lafrenière n^{os} 101 à 565.</p>

NOTE : Les données du logiciel de transport du Centre de services scolaire prévalent sur toutes les interprétations qui pourraient être faites de la description des territoires des écoles présentée ici.

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Barthélemy-Joliette	105	<p>Crabtree Tout le territoire de Crabtree.</p> <p>Joliette Une partie de Joliette qui correspond au territoire de l'école des Quatre-Temps, au quartier Bélaïr et à la place Vézina, excluant : – Le secteur du centre-ville délimité par la voie ferrée, la rivière L'Assomption et la rue Sainte-Angélique. ► Voir l'école Thérèse-Martin (103)</p> <p>Saint-Alexis Tout le territoire de Saint-Alexis.</p> <p>Saint-Jacques Tout le territoire de Saint-Jacques.</p> <p>Saint-Liguori Tout le territoire de Saint-Liguori.</p> <p>Sainte-Marie-Salomé Tout le territoire de Saint-Marie-Salomé.</p> <p>Saint-Paul Tout le territoire de Saint-Paul.</p> <p>Village Saint-Pierre Tout le territoire de la municipalité du Village Saint-Pierre, sauf : – Le rang de la Petite-Noraie. ► Voir l'école Thérèse-Martin (103)</p>
Barthélemy-Joliette <ul style="list-style-type: none"> • Traversée (la) (CHRDL) • Intervalle (de l') • Saint-Thomas 	105	<p>Tout le territoire desservi par le CHRDL pour l'école la Traversée.</p> <p>Tout le territoire desservi par les Centres Jeunesse de Lanaudière pour l'école de l'Intervalle et l'école Saint-Thomas.</p>
Espace-Jeunesse (de l')	100	<p>Tout le territoire du Centre de services scolaire des Samares, plus les ententes conclues avec d'autres centres de services scolaires pour le mandat régional.</p>

ÉDUCATION SECONDAIRE

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Achigan (de l')	098	<p>Saint-Esprit Tout le territoire de Saint-Esprit.</p> <p>Saint-Lin-Laurentides Tout le territoire de Saint-Lin-Laurentides, sauf : – Le secteur correspondant au territoire de l'école primaire du Carrefour-des-Lacs, pour les élèves de secondaire 1, 2, 3 et 4. ► Voir l'école du Havre-Jeunesse (009)</p> <p>Saint-Roch-de-l'Achigan et Saint-Roch-Ouest Tout le territoire de Saint-Roch-de-l'Achigan et de Saint-Roch-Ouest.</p>
Bermon	108	<p>Mandeville Tout le territoire de Mandeville.</p> <p>Saint-Gabriel et de Saint-Gabriel-de-Brandon Tout le territoire de Saint-Gabriel et de Saint-Gabriel-de-Brandon.</p> <p>Saint-Didace Tout le territoire de Saint-Didace.</p> <p>Saint-Damien Tout le territoire de Saint-Damien, sauf : – Les rues Chloé, des Huards, Louisa, des Malards, Marie-Ève, des Outardes et Pascal. ► Voir l'école de l'Érablière (099)</p> <p>Sainte-Émélie-de-l'Énergie Le chemin de la Rivière, à Sainte-Émélie-de-l'Énergie.</p> <p>Saint-Jean-de-Matha La rue Pointe-du-Lac-Noir, les 1^{re} et 2^e avenues de la Pointe-du-Lac-Noir.</p>

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Chutes (des)	109	<p>Chertsey – Tout le territoire de Chertsey, pour les élèves de secondaire 1, 2, 3 et 4. – Le Lac Jaune, le lac Brûlé, l'avenue Castor et une partie de la rue de l'Église pour les élèves de secondaire 5.</p> <p>Entrelacs Tout le territoire d'Entrelacs.</p> <p>Notre-Dame-de-la-Merci Tout le territoire de Notre-Dame-de-la-Merci.</p> <p>Rawdon Tout le territoire de Rawdon, sauf : – La route 335 entre la rue Guy et la route 125. – Le domaine Langlois comprenant les rues Desroy, Durocher, de la Feuillée, des Gaulois, Gisèle, Guy, de Kilkenny (ch.), Mariette, Pierre, des Pins, du Verger et Versailles. – La route 125, entre le chemin Roger et la route 335, et les rues attenantes : Arsène (ch.) Bellefleur, Bergeron, Bourbonnière, Desormeaux et R.-Laporte (ch.). ► Voir l'école du Havre-Jeunesse (009)</p> <p>Saint-Alphonse-Rodriguez Tout le territoire de Saint-Alphonse-Rodriguez.</p> <p>Saint-Côme Tout le territoire de Saint-Côme.</p> <p>Sainte-Béatrix Le chemin du Lac-Long.</p> <p>Sainte-Julienne – Le domaine Alcide-Lévesque comprenant les rues : Audrey, Barsetti, du Bonheur, Côte Saint-Paul (ch.), Fanny, Gariépy, Gauthier, Guy, Honti, Leclerc, Martial, Pelletier, Turcotte et Viau. – La montée Hamilton, du n° 2753 jusqu'à la route 337.</p> <p>Sainte-Marcelline-de-Kildare Tout le territoire de Sainte-Marcelline-de-Kildare.</p> <p>Sainte-Mélanie : Le 20, rang du Pied-de-la-Montagne.</p>

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Érablière (de l')	099	<p>Notre-Dame-de-Lourdes Tout le territoire de Notre-Dame-de-Lourdes, sauf : – La rue Papineau, n^{os} 2831 et plus. ► Voir l'école Thérèse-Martin (103)</p> <p>Saint-Cléophas-de-Brandon Tout le territoire de Saint-Cléophas-de-Brandon, sauf : – Le 3962 rang Sainte-Anne. ► Voir l'école Pierre-de-Lestage (104)</p> <p>Saint-Damien Les rues Chloé, des Huards, Louisa, des Malards, Marie-Ève, des Outardes et Pascal.</p> <p>Saint-Félix-de-Valois Tout le territoire de Saint-Félix-de-Valois.</p> <p>Saint-Jean-de-Matha Tout le territoire de Saint-Jean-de-Matha, sauf : – La rue Pointe-du-Lac-Noir, la 1^{re} et la 2^e Avenue de la Pointe-du-Lac-Noir. ► Voir l'école Bermon (108)</p> <p>Sainte-Béatrix Tout le territoire de Sainte-Béatrix, sauf : – Le chemin du Lac-Long. ► Voir l'école des Chutes (109)</p> <p>Sainte-Émélie-de-l'Énergie Tout le territoire de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, sauf : – Le chemin de la Rivière. ► Voir l'école Bermon (108)</p> <p>Sainte-Mélanie Tout le territoire de Sainte-Mélanie, sauf : – Le 20 rang du Pied-de-la-Montagne. ► Voir l'école des Chutes (109)</p>

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Havre-Jeunesse (du)	009	<p>Chertsey Tout le territoire de Chertsey, pour les élèves de secondaire 5, sauf : – Le Lac Jaune, le Lac Brûlé, l'avenue Castor et une partie de la rue de l'Église. ▶ Voir l'école des Chutes (109)</p> <p>Rawdon – La route 335 entre la rue Guy et la route 125. – Le domaine Langlois comprenant les rues : Desroy, Durocher, de la Feuillée, des Gaulois, Gisèle, Guy, de Kilkenny (ch.), Mariette, Pierre, des Pins, du Verger et Versailles. – La route 125, entre le chemin Roger et la route 335, et les rues attenantes : Arsène (ch.) Bellefleur, Bergeron, Bourbonnière, Desormeaux, et R.-Laporte (ch.).</p> <p>Saint-Calixte Tout le territoire de Saint-Calixte.</p> <p>Saint-Lin-Laurentides Partie du territoire de Saint-Lin-Laurentides qui correspond au territoire de l'école primaire du Carrefour-des-Lacs, pour les élèves de secondaire 1, 2 ,3 et 4.</p> <p>Sainte-Julienne Tout le territoire de Sainte-Julienne, sauf : – La montée Hamilton, du n° 2753 à la route 337. – Le domaine Alcide-Lévesque comprenant les rues : Audrey, Barsetti, du Bonheur, Côte Saint-Paul (ch.), Fanny, Gariépy, Gauthier, Guy, Honti, Leclerc, Martial, Pelletier, Turcotte et Viau. ▶ Voir l'école des Chutes (109)</p>
Montagnes (des)	107	<p>Saint-Michel-des-Saints Tout le territoire de Saint-Michel-des-Saints.</p> <p>Saint-Zénon Tout le territoire de Saint-Zénon.</p>

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Pierre-de-Lestage	104	<p>Berthierville et Sainte-Geneviève-de-Berthier Tout le territoire de Berthierville et de Sainte-Geneviève-de-Berthier.</p> <p>Lanoraie Tout le territoire de Lanoraie.</p> <p>Saint-Barthélemy Tout le territoire de Saint-Barthélemy.</p> <p>Saint-Cléophas-de-Brandon Le 3962 rang Sainte-Anne.</p> <p>Saint-Cuthbert Tout le territoire de Saint-Cuthbert.</p> <p>Saint-Ignace-de-Loyola Tout le territoire de Saint-Ignace-de-Loyola.</p> <p>Saint-Norbert Tout le territoire de Saint-Norbert.</p> <p>Sainte-Élisabeth Tout le territoire de Sainte-Élisabeth.</p> <p>Visitation-de-l'Île-Dupas Tout le territoire de La Visitation-de-l'Île-Dupas.</p>
Rive (de la)	012	<p>Lavaltrie Tout le territoire de Lavaltrie.</p>

Nom de l'école	Code école	Description du territoire des écoles
Thérèse-Martin	103	<p>Joliette Une partie du territoire de Joliette qui correspond aux territoires des écoles Monseigneur J.-A.-Papineau, Sainte-Thérèse et des Mésanges, à laquelle s'ajoute le secteur du centre-ville délimité par la voie ferrée, la rivière l'Assomption et la rue Sainte-Angélique. <i>Exclusion :</i> – Le quartier Bélair et la place Vézina. ► Voir l'école Barthélemy-Joliette (105)</p> <p>Notre-Dame-de-Lourdes La rue Papineau, n^{os} 2831 et plus</p> <p>Notre-Dame-des-Prairies Tout le territoire de Notre-Dame-des-Prairies, sauf : – Les rues des Pins, Denis, Lucie, du Galais et le chemin de la Rivière. ► Voir l'école de l'Érablière (099)</p> <p>Saint-Ambroise-de-Kildare Tout le territoire de Saint-Ambroise-de-Kildare.</p> <p>Saint-Charles-Borromée Tout le territoire de Saint-Charles-Borromée.</p> <p>Saint-Thomas Tout le territoire de Saint-Thomas.</p>

NOTE : Les données du logiciel de transport du Centre de services scolaire prévalent sur toutes les interprétations qui pourraient être faites de la description des territoires des écoles présentée ici.